

UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L' AISNE

4 bis Avenue Gustave Eiffel – 02400 Château-Thierry

Secrétariat : Tél : 03.23.71.02.80 - Fax : 03.23.71.56.31

—oOo—

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille seize le 06 Décembre à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis Salle du Conseil à Château-Thierry, sous la Présidence de Monsieur Marcel CHATELAIN, Président.

Membres en exercice : 33 titulaires - 12 suppléants	Résultats du vote :
Délégués présents : 24 délégués (20 titulaires – 4 suppléants)	Voix Pour : 24
Dont membres votants à voix délibérative : 24 délégués	Voix contre : 0
Date de convocation du Comité Syndical : 28 Novembre 2016	Abstention : 0

Membres présents :

Titulaires : Mme Bonneau, Mr Magnier, Mr Fosset, Mme Fargette, Mr Morellon, Mr Dazard, Mr Gebka, Mr Saroul, Mr Godeau, Mr Chatelain, Mr Conversat, Mr Mathis, Mr Petel, Mr Bandry, Mr Girardin, Mme Triconnet, Mr Coppeaux, Mr Bereaux, Mr Lantoine, Mr Bouvry.

Suppléants : Mr Marquigny, Mr Delahaye, Mr Martinet, Mr Paudière.

Membres absents excusés : Mr Krabal, Mme Tétard, Mr Jacquin, Mr P. Simon, Mme Philippon, Mme Simon, Mme Boudoux, Mme Van Landeghem.

Membres absents (titulaires et suppléants) : Mr Lauweryns, Mr Stanislawski, Mr Cottez, Mr Jacquet, Mr Pillière, Mr Marinel, Mr Frex, Mr Dussaussoy, Mr Agron, Mr Lequeux, Mr Trabuc, Mr Picavet, Mr Freudenreich.

Assistaient également à la séance : Mr Bourgeois de la Société Véolia Eau.
Le Personnel de l'Usesa : Mr Marginier, Mme Coorevits.

Est nommée secrétaire de séance : Mme Fargette.

Objet : Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2017

N°20161204

- Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Les membres du Comité syndical,
- Après avoir entendu l'exposé du Président sur la nécessité de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dès le début de l'exercice 20167, et avant le vote du Budget,

DECIDENT :

- D'AUTORISER le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2016, dans l'attente de l'adoption du budget de l'exercice 2017,
- Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans l'autorisation de programme n° AP/2011-01 le comité syndical autorise le Président à les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme.
- CHARGENT le Président de l'exécution de la présente décision.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20161206-20161204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/12/2016

Pour extrait certifié conforme
Le Président,

Marcel CHATELAIN

